



PFORDT
c'est du... **BETON**

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Conforme à REACH)

Bétons prêts à l'emploi, mortiers et chapes

1. Identification du produit et de la société

1.1 Identification de la préparation

Cette fiche concerne tous les types de bétons, mortiers et chapes frais qui utilisent le ciment comme liant. Ils sont désignés comme « béton frais » dans le présent document. Les bétons, mortiers et chapes durcis ne sont donc pas concernés par ce document.

1.2 Utilisation de la préparation

Le béton frais est très largement utilisé dans le secteur de la construction et des travaux publics.

1.3 Identification de la société

PFORDT BETON
12 rue des Roses – 67320
SIEWILLER
Tél. : +33(0)3 88 00 61 10
Fax : +33(0)3 88 00 76 00
www.pfordt.fr

1.4 Appel d'urgence

ORFILA (France) :
+33(0)1 45 42 59 59
Joignable en-dehors des heures ouvrées.

2. Identification des dangers

Le béton frais est un mélange de sable, de gravillons, de ciment et d'eau. Les autres ingrédients sont des adjuvants, des cendres volantes et du laitier. Lorsqu'il est mouillé, il est fortement alcalin.

Symboles de
Danger :



2.1 Principaux dangers pour l'Homme

Le béton frais est un état transitoire du béton qui ne présente pas de danger mais dont la manipulation requiert un certain nombre de précautions.

Le béton frais n'est pas classé comme « préparation dangereuse » selon les dispositions de l'annexe VI de la Directive Européenne 67/548/CEE.

Contact avec les yeux :

Le béton frais est irritant pour les yeux du fait de la présence de ciment dans sa composition et du pH élevé qui en résulte. Il peut provoquer des lésions aux yeux en cas de projection.

Contact avec la peau :

Le béton frais est irritant pour la peau en cas de contact prolongé du fait de la présence de ciment dans sa composition et du pH élevé qui en résulte. Un contact prolongé et répété avec la peau peut entraîner des brûlures graves et une sensibilisation due à des éléments en traces tel que le chrome hexa-valent.

2.2 Principaux dangers pour l'environnement

Le béton frais ne présente pas de risque particulier pour l'environnement puisque après sa prise, c'est un matériau inerte.

3. Composition et information sur les composants

3.1 Composition chimique

Le béton frais est une préparation à base principalement de ciments, de

granulats/sable et d'eau auxquels peuvent être associés des ajouts et des adjuvants.

3.2 Information sur les composants

Le béton frais se compose principalement :

- de ciment (de 6 à 20%)
- de granulats (de 75 à 90%)
- d'eau (de 5 à 10%)

4. Premiers secours

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes selon l'importance du contact. Consulter sans délai un ophtalmologue.

Contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau. Retirer immédiatement les vêtements imprégnés de béton frais. Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les ongles, les vêtements, la montre, les chaussures... Si malgré ces précautions il y a irritation persistante ou douleur, consulter un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le béton frais n'est pas inflammable. Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie survenant à proximité.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Manipuler les produits avec des équipements de protection individuelle appropriés (gants, lunettes, bottes, vêtements...).

Protection de l'environnement :

Ne pas déverser le béton frais dans les égouts et dans les eaux de surface.

Nettoyage du produit :

Les restes de béton frais ou durci doivent être recueillis et évacués correctement et aussi rapidement que possible. Après durcissement, le béton peut être évacué comme déchet inerte ou concassé et réutilisé.

7. Manipulation et stockage

La manipulation du béton frais doit se faire par des moyens appropriés (port des EPI). Eviter le contact avec les yeux et la peau. Le béton frais n'est pas stockable. Après durcissement, le béton devient un produit minéral inerte.

8. Protection individuelle

Protection des yeux :

Porter des lunettes de protection (en cas de risque de projection dans les yeux).

Protection de la peau et des yeux :

Porter des vêtements adaptés au type de travail (combinaison) et qui protègent les avant-bras en continuité avec des gants imperméables. Pour le travail à genoux, des genouillères imperméables sont recommandées. Le port de bottes (chaussures étanches) est conseillé.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Pâte grise pouvant être colorée
Odeur	Perceptible
PH	Basique entre 11 et 13,5
Température de fusion	Non applicable
Masse volumique absolue	Non applicable
Masse volumique apparente	2,2 à 2,4 tonnes/m ² à 20°C
Solubilité dans l'eau	Non applicable
Point éclair	Non applicable
T°C d'inflammation	Non applicable
Danger d'explosion	Néant
Granulométrie	Néant

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : En phase de durcissement

Conditions à éviter : Néant

Matière à éviter : Néant

Produits de décomposition dangereux : Néant

Remarque : La prise du béton s'accompagne d'une légère élévation de la température

11. Informations toxicologiques

Inhalation : Non applicable.

Ingestion : Irritation de la bouche, l'œsophage et l'estomac.

Contact avec la peau :

L'exposition prolongée au béton frais sans protection adaptée peut provoquer irritation, brûlures, rougeurs et allergies.

Contact avec les yeux :

Le béton frais peut entraîner une irritation des paupières (blépharite) et de la cornée (conjonctivite) et provoquer des lésions du globe oculaire.

Génotoxicité : Néant.

Cancérogénicité : Néant.

Mutagénicité : Néant.

Toxicité pour la reproduction : Néant.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité : Néant.

Mobilité : Néant.

Persistance et dégradabilité : les éléments composants le béton durci sont définitivement fixés et insolubles.

Potentiel de bioaccumulation : Néant.

Effets nocifs divers : Néant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Les déchets de béton sont considérés comme déchets inertes et à ce titre sont stockables dans les décharges de classe 3.

14. Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon la réglementation des transports.

15. Informations réglementaires

Pictogramme de danger :

GHS05 : Matières corrosives.

GHS07 : Toxicité aigue de catégorie 4.

Constituants principaux :

Ciment, granulats, sable et eau

Mentions de danger :

H315 – Provoque une irritation cutanée

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée

H318 – Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence :

P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/visage.

P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 – Appeler immédiatement un médecin.

P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P501 – Eliminer le contenu/ récipient dans une installation de collecte des déchets autorisée.

Maladies professionnelles :

Code de sécurité sociale : tableau 8.

Maladies à caractère professionnel : Code de sécurité sociale : maladies hors tableaux.

Surveillance médicale spéciale : Non concerné.

16. Autres informations

Les renseignements contenus dans le présent document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives aux bétons, selon les informations contenues dans la FDS des Bétons Prêts à l'Emploi courants établie par le SNBPE. Ils sont donnés de bonne foi. En aucun cas, ces informations ne sauraient être prises comme des garanties de qualité. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer les mesures de sécurité appropriées et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les prescriptions mentionnées dans cette fiche ont pour but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent. Les recommandations énumérées ne peuvent être considérées comme exhaustives.